Le 22-12-2020

Télécharger ou imprimer au format PDF

Image

Par Joël Perichaud, Secrétaire national du Parti de la démondialisation chargé des relations internationales

Le 22 décembre 2020

Les femmes mènent le combat

L’arrêt du 22 octobre 2020 du Tribunal constitutionnel de Varsovie voulait rendre l’avortement quasiment illégal jugeant contraire à la Constitution l’interruption volontaire de grossesse en raison de malformations du fœtus. L’IVG ne devenant possible qu’en cas de grossesse résultant d’un viol, d’un inceste ou mettant la santé de la mère en danger (2 % des avortements en 2019). Mais les femmes et les jeunes, et des hommes, ont dit non et se sont mobilisés massivement. 73% de la population soutient les manifestations.

Cet arrêt a jeté dans la rue quotidiennement, depuis le 22 octobre, des dizaines de milliers de manifestantes et manifestants : une mobilisation que la Pologne n’avait pas connue depuis longtemps.
Bien sûr, les précédentes manifestations essentiellement féminines, en 2016 et 2018, avaient déjà fait reculer le Parlement lorsqu’il s’était attaqué au droit à l’avortement. Mais les manifestations de ces derniers jours ont mobilisé beaucoup plus largement, en particulier la jeunesse… Et le mouvement s’est rapidement transformé en une contestation plus générale du pouvoir. Plus radicale aussi : des manifestant-e-s sont allé-e-s jusqu’à faire irruption dans les églises en pleine messe, ce qui était impensable dans ce pays très catholique, et des heurts ont eu lieu avec des militants d’extrême droite.
Conséquence : la chute brutale de 10 points du parti « Droit et justice » (PiS) dans les sondages, passé de 40 % à 30 % de soutien, conduit son chef et vice-premier ministre, Jaroslaw Kaczynski, à chercher une échappatoire et à ne pas publier la décision du Tribunal constitutionnel au Journal officiel, ce qui sursoit à son entrée en vigueur alors que cette publication aurait dû intervenir au plus tard le 2 novembre 2020.

« Grève générale des femmes »

Depuis le 22 octobre 2020, les manifestations organisées par la « grève générale des femmes », sont quasi quotidiennes et des hommes y participent. Phénomène nouveau, les jeunes femmes de 15 à 30 ans manifestent aussi Jusqu’alors c’était surtout des femmes de 30 à 50 ans et "Les grand-mères polonaises", collectif de femmes âgées de 65 à 80 ans, pleines d’énergie, qui manifestaient depuis l’arrivée au pouvoir (en 2015) du parti ultra-conservateur Droit et justice. Depuis, elle dénoncent les atteintes à l’indépendance de la Justice et aux droits humains. Fait nouveau, depuis deux mois, c’est en faveur du droit à l’avortement qu’elles manifestent.

Bien sûr, il y avait déjà eu, en 2016 et 2018, d’importants mouvements pour le droit à l’avortement en Pologne mais l’entrée réelle des jeunes femmes dans la vie politique ne date que des dernières élections présidentielles de juillet 2020 où elles se sont mobilisées pour aller voter. Dans la lutte pour le droit à l’avortement, la situation actuelle est donc inédite. D’autant qu’elle touche toutes les villes qu’elles soient grandes, moyennes ou petites. Alors que les manifestations antérieures en faveur de l’avortement étaient « contrebalancées » par des contre-manifestations contre l’avortement, ce n’est plus le cas aujourd’hui car 73% de la population soutient les manifestations. Force est de constater le courage des manifestantes et manifestants qui défilent malgré le risque de perdre leur emploi et de « représailles » que pourraient subir leurs enfants à l’école.

Gouvernement et Eglise sont contestés

Depuis 2010, les Polonais sont divisés sur le sujet mais le rapport de forces a changé. La décision du Tribunal constitutionnel n’est plus le seul motif de la mobilisation. Les manifestantes et manifestants veulent maintenant la chute du gouvernement, la disparition du Tribunal constitutionnel et le droit à l’avortement. Le mouvement « grève générale des femmes » se structure et forme une sorte de « conseil d’experts » qui s’organise en plusieurs groupes de travail sur l’avortement. Un projet de loi

citoyen(*) est en cours de rédaction avec les femmes députées de l'opposition de la gauche polonaise qui avaient déjà, par le passé, déposé des projets rejetés par le Parlement.

Effet second mais pas secondaire, la place de l'Eglise dans la société polonaise est remise en question au point que Jaroslaw Kaczynski a lancé un appel à défendre les églises contre les manifestants «nihilistes» qu'il accuse de «détruire la Pologne»… Sans succès puisque, depuis des semaines, le leader du PiS et vice-président du gouvernement n'a sans doute pas dormi beaucoup, la contestation populaire s'exprimant jusque sous ses fenêtres.

En Pologne, c'est le durcissement de la loi contre l'avortement qui a déclenché le mouvement populaire. Il s'est élargi à la contestation de la partie la plus réactionnaire de l'Eglise catholique et à la contestation du pouvoir néolibéral incarné par le PIS. En France, c'étaient les taxes sur l'essence qui avaient déclenché le grand mouvement populaire des Gilets jaunes. Au Chili, c'est l'augmentation du prix du ticket de métro qui a déclenché le mouvement populaire et qui conduit à la possibilité d'une nouvelle Constitution…Quel que soit le déclencheur, seules les luttes populaires massives font reculer les gouvernements néolibéraux et ouvre une voie pour les peuples à décider de leur avenir.

Vive la lutte !

(*) Au-dessus de 100 000 signatures, la Constitution polonaise oblige la Diète (Chambre basse du Parlement) à se pencher sur les initiatives citoyennes qui prennent alors le statut de projets de loi. Des projets qui peuvent être rejetés ou approuvés, avec ou sans modifications.

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire